

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Ouverture de la concertation règlementaire préalable à l'opération d'aménagement et à la procédure d'utilité publique relatives au projet de renouvellement urbain de Kallisté 13015 Marseille

Par délibération N°URBA-031-14837/23/CM du 12 octobre 2023 et en application des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence a défini les modalités de la concertation publique préalable à l'opération d'aménagement et à la procédure d'utilité publique relatives au projet de renouvellement urbain du quartier de Kallisté.

Les objectifs principaux poursuivis par le projet de renouvellement urbain sont les suivants :

Le Parc Kallisté est un ensemble immobilier situé dans le 15^e arrondissement de Marseille, composé de plusieurs copropriétés privées. Construit entre 1962 et 1964, il comporte initialement 752 logements répartis en 9 bâtiments.

Au vu des dysfonctionnements urbains importants de ce quartier, la Métropole Aix-Marseille-Provence en partenariat avec la Ville de Marseille et l'Etat portent un projet de renouvellement urbain visant à transformer et améliorer en profondeur ce quartier. Le projet de renouvellement urbain pour Kallisté vise à reconnecter le quartier à son environnement tout en favorisant la mobilité des habitants par la création de nouvelles voies publiques. Des opérations sont également prévues pour requalifier les équipements publics et développer l'offre de commerces de proximité. Le projet va permettre l'accompagnement de la requalification des copropriétés par des plans de sauvegarde et le développement d'une nouvelle offre de logements dans le quartier. L'objectif de ce vaste programme est aussi d'atteindre l'excellence environnementale, en proposant un projet global intégrant les enjeux de transition écologique et favorisant la nature en ville.

Le quartier va connaître une véritable métamorphose urbaine, sur tous les plans : environnement, aménagement et habitat, ceci afin d'améliorer le confort et le cadre de vie de ses habitants. Pour ce faire, le recours à la procédure d'utilité publique est indispensable en vue de maîtriser par voie d'expropriation les emprises nécessaires au projet.

La Métropole Aix-Marseille-Provence porte cette concertation règlementaire préalable au titre des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Cette concertation sera l'opportunité :

- D'informer le public sur les grandes orientations du projet urbain
- De répondre aux questions du public sur le projet de renouvellement urbain, la concession d'aménagement et la procédure d'utilité publique
- De recueillir les avis du public et remarques sur l'ensemble du projet

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Un registre papier mis à disposition du public permettant de consigner les remarques, questions, propositions et observations, disponible à l'Espace Citoyen de Kallisté (130 Chemin des Bourrely, 13015 Marseille) aux horaires d'ouverture de l'Espace Citoyen.

- Un registre numérique dématérialisé permettant l'expression du public: <https://www.registre-numerique.fr/concertation-npru-kalliste>

- Une exposition publique explicitant le projet et la stratégie de renouvellement urbain de Kallisté, à l'Espace Citoyen de Kallisté (130 Chemin des Bourrely, 13015 Marseille), ouverte a minima aux dates des permanences précisées ci-après.

- Une réunion publique le mardi 15/10 à 18h à l'école maternelle du Parc Kallisté, 130 Chemin des Bourrely, 13015 Marseille

- Des permanences techniques et réunions de concertation, permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions :

Jeudi 7/11, 9h30-12h, Espace Citoyen de Kallisté, 130 Chemin des Bourrely, 13015 Marseille

Mardi 12/11, 14h-17h, Espace Citoyen de Kallisté, 130 Chemin des Bourrely, 13015 Marseille

Jeudi 21/11, 9h30-12h, Espace Citoyen de Kallisté, 130 Chemin des Bourrely, 13015 Marseille

Jeudi 5/12, 9h30-12h, Espace Citoyen de Kallisté, 130 Chemin des Bourrely, 13015 Marseille

Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation selon les modalités ci-dessous :

- en les consignant dans les registres susmentionnés
- en participant aux temps de concertation

La concertation publique débutera le 15 octobre 2024 et sera ouverte sur une période d'un mois et demie du 15 octobre au 5 décembre 2024 inclus.

Lieu de la concertation :

- Espace Citoyen de Kallisté, 130 Chemin des Bourrely, 13015 Marseille

Horaires d'ouverture : Lundi et Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ; Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Le présent avis sera affiché en mairie de Marseille et au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence et inséré sur le site web de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cet avis sera également publié sur le registre numérique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-npnru-kalliste>

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, directement sur le registre numérique à l'adresse ci-dessus référencée, et ouvert à cet effet sur les lieux précités. A l'issue de cette concertation, un bilan sera tiré et soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Une synthèse du bilan de la concertation, apportant les réponses aux questions soulevées le cas échéant par le projet, sera consultable en ligne. Le bilan de cette concertation publique préalable devra être approuvé pour la mise en œuvre de la concession d'aménagement, de la procédure d'utilité publique et la constitution du dossier d'enquête publique.

Toutes les informations actualisées sont disponibles sur le site : https://www.marseillechange.fr/solidarite_kalliste/